

3° A M Langlois, notaire à Pacy-sur-Eure, dépositaire des titres de propriété; 4° A M Boulou, notaire à Rouen, rue Thourout, 19; Et 3° à M. Guillebert, homme de loi, demeurant à Rouen, rue Beauvoisine, 61. (9069) 1

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

PROPRIÉTÉ RURALE.

A vendre à l'amiable, une BELLE PROPRIÉTÉ sise à dix heures de Paris, sur la lisière des départements de l'Indre et d'Indre-et-Loire, composée de château, sept fermes ou métairies, terres labourables, prés, etc. Sol d'une bonne nature et susceptible d'être élevé à une très grande fertilité. Contenance, 330 hectares environ. Impôts, 4,130 f. Prix, 290,000 fr.

TISSAGE MÉCANIQUE

A Colmar (Haut-Rhin), provenant de la maison Oehl et Huser, et contenant 300 métiers. Ce tissage sera mis en adjudication sur la mise à prix de 110,000 fr., le 21 mai 1849, en l'étude de M Verrier, notaire à Colmar. (9226)

LE CONSEILLER DU PEUPLE

par M. L'ABBÉ ORSINI, vicaire-général honoraire de Gap. 2^e édition, 1 vol. in-18. Prix: 75 centimes; à la Société des publications religieuses illustrées, RUE DE CONDÉ, 8.

LIVRES ILLUSTRÉS à vendre avec PRIME.

Rue Richelieu, 40, à l'entresol. Demander le catalogue, qui sera envoyé franco. (Affranchir les lettres). Ce catalogue, composé des meilleurs et des plus riches ouvrages illustrés, fait connaître les conditions et la prime, qui se compose de volumes de la bibliothèque Cazin, au choix de l'acheteur par chaque somme de 10 fr. employée en achat d'ouvrages illustrés, soit une remise de 30 0/0 en nature.

DE LA PROPRIÉTÉ,

PAR M. A. THIERS. Edition populaire tirée à cinquante mille exemplaires. Un beau volume in-18. Prix: 4 fr. PAULIN, LEBREUX et C^e, 60, rue Richelieu. (2057)

LIBRAIRIE DE DELAHAYS, 10, rue Voltaire, à Paris.

ANNAIRE HISTORIQUE UNIVERSEL par C. L. LESUR, on Histoire politique de l'année, contenant les Actes publics, Traités, Notes diplomatiques, Tableaux statistiques, financiers, administratifs et judiciaires; Documents historiques officiels et non officiels, et un article Variétés renfermant la Chronique des événements les plus remarquables, des travaux publics, des lettres, des sciences, des arts, et des Notices bibliographiques et nécrologiques. Chaque volume, format in-8°, a de 900 à 1,000 pages.

Il se vendent ainsi: 1820, 1823, 1824, 1825, 1826, 1827, 1828, 1829, ensemble huit années; au lieu de 12 fr. l'année, net 4 fr. L'année séparément, 6 fr. (L'année 1823 ne se vend pas séparément.)

1830 à 1843 compris, ensemble 14 années, au lieu de 13 fr. l'année, net 3 fr.—Séparément, 5 fr. l'année. (L'année 1830 ne se vend pas séparément.) Ce livre est assez connu pour qu'il soit utile d'en faire l'éloge. Comme ces années ne se trouvent pas en grand nombre, elles seront bientôt épuisées.

MANUEL DES NOTAIRES,

Contenant un nouveau Formulaire et un Commentaire correspondant au moyen de chiffres, par F.-M. SELLIER, avocat à la Cour d'appel, ancien notaire à Vermenton, professeur de notariat autorisé de l'Université. 4 vol. in-4°. Prix: 55 fr., ou 48 fr. en s'abonnant au JOURNAL DU MANUEL DES NOTAIRES, qui paraît depuis le 1^{er} janvier dernier en un cahier par mois, in-4° de 10 fr. par an.—A la librairie de Cotillon, rue des Grès-Sorbonne, 16.

AUX VILLES DE FRANCE.

Nouveautés, rue Vivienne, 31, et rue Richelieu, 104.—Soieries, châles de l'Inde, crêpes de Chine, cachemires français, mousseline laine, étoffes

nouvelles, baréges unis et imprimés, toile batist chemiserie, mercerie, bonneterie, rubans, calicots, percales, mousseline, cravates, indienne, jaconna, flanelle de santé, mérinos, lainage, tapis, lingerie, dentelles, confection. Service spécial pour les départements. ENVOIS D'ÉCHANTILLONS ET DE MARCHANDISES FRANCO SUR DEMANDE.

BAISSE DE PRIX.

Vins à 3^e c. la bout. 90 f. la pièce. 40 c. le lit. Très bons vins de Bordeaux et Bourgogne de 1846. A 39 c. la bout.—110 f. la pièce.—30 c. le lit. A 43 c. la bout.—130 f. la pièce.—60 c. le lit. A 50 c. la bout.—150 f. la pièce.—70 c. le lit. Vins sup. à 60 et 65 c. la b.; 175 et 205 f. la pièce. Vins fins de 1^{er} à 6 f. la b.; 300 f. à 1,200 la pièce. SOCIÉTÉ BORDELAISE ET BOURGIGNONNE, RUE NEUVE-SAINTE-AUGUSTINE. (1949)

TAVERNE BRITANNIQUE,

restaurant anglais à l'usage du beau monde, rue Richelieu, 104, vis-à-vis l'Hotel des Princes, près le boulevard. (1997)

PROPAGANDE D'ORDRE SOCIAL. ASSOCIATION POUR PUBLIER A 200,000 EXEMPLAIRES.

L'ORDRE SOCIAL

JOURNAL DU PEUPLE FRANÇAIS. — MONITEUR DES VILLES ET DES CAMPAGNES.

AVEC LE CONCOURS DE TOUS LES HOMMES DE SCIENCE ET DE TALENT. — Un fort numéro de 16 pages in-4° tous les huit jours. — 100,000 ACTIONS DE FONDATION, de 7 fr. 50 c., donnant droit à un abonnement d'UN AN. La souscription sera fermée le 4 mai. Après le 4 mai, il ne sera reçu que des souscriptions à 5 FR. POUR SIX MOIS; 5 souscriptions collectives, 20 fr.—Il y a donc avantage à souscrire des Actions de fondation pour 7 fr. 50 c. avant le 4 mai, en envoyant un bon de poste de 7 fr. 50 c.

que tous les amis sincères ou défenseurs dévoués de l'ordre social, — que nous voulons tous aussi parfait que possible. — fassent acte de bonne volonté, en nous apportant leur concours

EXPOSITION

Les propriétaires de la CHAUSSEE D'ANTIN, qui viennent de renouveler tous leurs assortiments, feront une EXPOSITION DE CRÊPES DE CHINE et des NOUVEAUTÉS les plus élégantes de la saison, le LUNDI 16 avril et TROIS JOURS SUIVANS.

LA SEMAINE, LA CALIFORNIENNE — MINES D'OR

COMPAGNIE FRANÇAISE, pour le commerce d'exportation et l'exploitation des Mines de Californie, avec concession. Capital: CINQ MILLIONS de francs, représentés par 50,000 actions de 100 fr., payables en marchandises ou en espèces, par quarts de mois en mois. — Premier départ, le 25 avril prochain, de 30 travailleurs-actionnaires en association mutuelle. — Passage remboursé en actions. — On souscrit et l'on délivre les prospectus à la direction générale, rue de Trévise, 44, à Paris. — On demande des représentants en province; inutile d'écrire si on ne peut offrir les meilleures garanties. (Affranchir.)

La publication légale des Actes de Société est obligatoire, pour l'année 1849, dans les PETITES-AFFICHES, la GAZETTE DES TRIBUNAUX et LE DROIT.

Ventes mobilières.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Etude de M JACQUIN, huissier, rue des Bons-Enfants, 29. En une maison, sise à Paris, rue du Mail, 13. Le 17 avril 1849. Consistant en comptoir en palissandre, tables en marbre, etc. Au compt. (9221)

SOCIÉTÉS.

D'un acte du ministère de Delforast, huissier à Paris, en date du 21 mars 1849, enregistré, Il appert: Que le sieur Auguste-Antoine MORÉL, peintre en bâtiments, demeurant à Sablonville, 2, place de la Mairie. A formé contracté: 1° Le sieur Aubin THIERCELIN père, 2° le sieur Étienne THIERCELIN fils, fabriciens de brosses, demeurant à Sablonville, 2, place de la Mairie; 3° M. LEFRANÇOIS, syndic de la liquidation judiciaire Thiercelin et C^e. Une demande a été faite au rapport du jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, le 15 mars 1849, lequel déclare en état de liquidation la société Thiercelin et C^e, ayant son siège à Paris, rue Beautreillis, 12, et ses filiales françaises. La première insertion faite pour mettre les créanciers Thiercelin et C^e en demeure de se faire connaître, et d'inviter à produire leurs titres de créance dans les dix jours entre les mains de M. Lefrançois, syndic, 8, place Louvois. (307)

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, du 13 avril 1849, lequel, en exécution de l'article 1^{er} du décret du 22 août 1848, et vu la déclaration faite au greffe, déclare en état de cessation de paiements le sieur CAVALLES (David), éditeur, rue Suger, n. 3; fixe provisoirement à la date du 31 mars 1848 ladite cessation; ordonne que si fait n'a été, les scellés seront apposés partout où besoin sera, conformément aux articles 455 et 458 du Code de commerce; nomme M. Contat-Desfontaines, membre du Tribunal, commissaire à la liquidation judiciaire, et pour syndic provisoire, le sieur Hourty, rue Geoffroy-Marie, 5 (N° 584 du gr.);

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, du 13 avril 1849, lequel, en exécution de l'article 1^{er} du décret du 22 août 1848, et vu la déclaration faite au greffe, déclare en état de cessation de paiements le sieur BAYLE (Pierre), fab. d'appareils à gaz, fab. St-Denis, 81; fixe provisoirement à la date du 26 février 1848 ladite cessation; ordonne que si fait n'a été, les scellés seront apposés partout où besoin sera, conformément aux articles 455 et 458 du Code de commerce; nomme M. Halphen, membre du Tribunal, commissaire à la liquidation judiciaire, et pour syndic provisoire, le sieur Sannier, rue St-Georges, 29 (N° 582 du gr.);

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, du 13 avril 1849, lequel, en exécution de l'article 1^{er} du décret du 22 août 1848, et vu la déclaration faite au greffe, déclare en état de cessation de paiements le sieur JOURNET frères, mds de granits, quai Valmy, 115, le 19 avril 12 heures (N° 583 du gr.);

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, du 13 avril 1849, lequel, en exécution de l'article 1^{er} du décret du 22 août 1848, et vu la déclaration faite au greffe, déclare en état de cessation de paiements le sieur DURAND fils (Etienne-Philippe), ébéniste, rue Saint-Claude, n. 2; fixe provisoirement à la date du 25 mars 1848 ladite cessation; ordonne que si fait n'a été, les scellés seront apposés partout où besoin sera, conformément aux articles 455 et 458 du Code de commerce; nomme M. Lebel, membre du Tribunal, commissaire à la liquidation judiciaire, et pour syndic provisoire, le sieur Héronnet, rue Cadet, 15 (N° 584 du gr.);